

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

PREFECTURE DE MFOU

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

MFOU DIVISIONAL OFFICE

DIVISIONAL TENDER BOARD

DECISION PREFECTORALE N° 00336 /DP/JO5/CDPM

Portant déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/JO5/ CDPM/2026 DU 31/08/2026 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE D'UNE PISTE DE 600 ML A MENDONG 1 A 2 KM DE LA VILLE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

- Vu** la constitution ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
Vu Le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de la MEFOU ET AFAMBA ;
Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Vu Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Considérant le procès-verbal d'ouverture des offres constatant l'absence d'offres par la Commission Départementale de passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/JO5/ CDPM/2026 DU 31/08/2026 pour les travaux d'ouverture d'une piste de 600 ML a Mendong 1 A 2 KM de la ville de Mfou, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, est déclaré **INFRUCTUEUX** pour motif d'absence totale de soumissionnaires.

Article 3 : les Délégués Départementaux des Travaux Publics, des Marchés Publics et le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera.-

Mfou, le **06 OCT 2026**

Le Préfet,

(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- ARMP/CE
- DDMAP/MAF
- DDEE/MAF
- CFD/MAF
- PCDP/MAF
- INTERESSE
- DOSSIER/CHRONO/ARCHIVES/-



Kin-Nou Nana Thierry
Administrateur Civil Principal